



**AVIS DE COURSE TYPE
VOILE LEGERE 2017-2020**



**Finale Critérium de Bassin
Voile en Pays de Brest
5 B
Dimanche 9 juin 2019
Plouguerneau
Club Nautique de Plouguerneau**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*.
- 1.3 les règlements fédéraux

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux des classes : Optimist coque polyéthylène, Open Bic Mylar, Bic 293 D, Race Board.

3.1.2 - tous les bateaux : en intersérie dériveurs et catamarans possédant un rating.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la leur pratique de la voile en compétition
- ou licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Solitaire	10 €
Double	20 €
Cata avec location	25 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

le dimanche 9 juin 2019 de 10h à 11h

5.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
09/06/2019	12h00

5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h 00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront affichées selon la prescription fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : construits ou raid le cas échéant.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que : que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand 3 courses à 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

11. PRIX

Des prix seront distribués selon le règlement de Voile en Pays de Brest

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour les réservations catamarans rendez-vous sur le site internet :
Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Club Nautique de Plouguerneau

-MAISON DE LA MER – Port du Koréjou– 29880 Plouguerneau – Tel . 02 98 04 50 46

<http://cn-plouguerneau.com> – E-mail : cnplouguerneau@wanadoo.fr -



